

ACADEMIE DE POITIERS

COLLEGE FONTANES

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28/09/23**

Année scolaire : 2023/2024

Numéro de séance : 1

Date de convocation : 28/09/2023

Présidence de : Mme Nadine HOMO

Quorum : 16

Nombre des présents : 20

Nombre d'absents excusés :

Approbation du PV du CA du 29 juin 2023

A. Fonctionnement général et financier

1. Séjour à Ludwigsbourg Jeudi 30 novembre au vendredi 8 décembre (vote)
2. Autorisation de recrutement des contrats de droit public (vote)
3. Nouveaux tarifs des commensaux et de demi-pensionnaires (pour info)
4. Convention de partenariat entre le collège Fontanes et IACS centre ville (vote)
5. Echancier prélèvements des frais scolaires (vote)

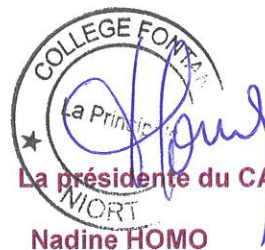
B. Fonctionnement pédagogique et éducatif

Répartition des indemnités pour missions particulières (vote)

C. Questions diverses

Le Secrétaire de séance

Julie Desblancs
Desblancs


La présidente du CA
Nadine HOMO

PRÉSENCE AU CONSEIL

Séance du 28 SEPTEMBRE 2023

Qualité	Titulaires			Suppléants				
	Nom – Prénom	P	A	E	Nom- Prénom	P	A	E
Administration	Chef d'établissement	MME HOMO Nadine	X					
	Principale adjointe	MME DOLCI- CHAUVIN Alexandra	X					
	Gestionnaire	Mme HABRIOUX Claudianne	X					
	CPE	MME MARGOLLE Candice	X					
Élus locaux	Collectivité de rattachement	MME NIETO Rose- Marie				PÉNICAUD Bernard		E
	Collectivité de rattachement Commune siège	MME TRUONG Elodie			E			
Personnalité qualifiée Total	Commune siège	MME CHASSAGNE Christelle						
		M. GERARD Hervé M. JUILLARD Alain	X					
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement	MME DESBLANCS Julie	X			PROUTEAU Annabelle	X	
		M. PTAKHINE Vassili	X			MORINEAU Frédéric	X	
		M. JAOUDI Samir	X			DUMAS Sandrine	X	
		M. AUTRET Erwan			E	GUERIN Alexandre		X
	MME BOURDOIS Maud	X			GUILLARD Valérie		X	
	M. GESTIN Laurent			X	RATIER Anne		X	
	MME FAUVINET Céline			X	COUDER Renaud		X	
	M. MANSAUD Jean- François	X						
	PRIEURE Jérôme							
	MME VINCENT Bénédicte	X						
Parents d'élèves et élèves	Elus parents d'élèves	M. RABAULT Etienne	X			ROBERT Stéphanie		
		M. MANSART Aurélien	X			BERNELAS Sophie		
		M. JOURDAIN Karl	X			MATHIEU Sébastien		
		M. ETCHEGARY Antoine				THEOPHILE- CATHERINE Nellyse		
		M. ARIF Beghdad				GUILLEMET Cyril		
	MME MARZAC Sophie	X			MARTINIE Elodie			
	MME DAUSSIN Séverine				CHAMPEIL Luc	X		
	MME GALLARDO Nina							
	M. ATINDEHOU VALLEZ Nolan							
	M. AYROLES Rehad	X						
Total	Elèves							

Le secrétariat est assuré par

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h02 avec 19 présents. Mme Desblancs assure le secrétariat. Madame la Présidente l'en remercie.

Madame la Présidente souhaite la bienvenue et remercie tous les membres du Conseil d'Administration de leur présence.

Approbation du procès-verbal du dernier conseil d'administration en date du 29 juin 2023 :

Vote : POUR : 19 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Les membres du conseil adoptent le procès-verbal du dernier conseil d'administration qui s'est tenu le 29 juin 2023.

Mme la Présidente donne lecture de l'ordre du jour.

Elle ajoute la convention de partenariat dans le cadre du projet artistique « Panique Olympique »

A. Fonctionnement général et financier :

1. Echange franco-allemand :

Arrivée de M. Jourdain à 18h10.

Le budget complet est présenté : le déplacement en Allemagne en décembre et l'accueil des Allemands en mars

Le séjour aura lieu du jeudi 30 novembre au vendredi 8 décembre.

Il y a 19 participants et 2 accompagnateurs.

Le trajet s'effectuera en train car le coût est moins élevé.

M Jourdain fait remarquer que c'est mieux également pour l'environnement.

Accueil des Allemands : du 14 au 23 mars 2024. Activités sur l'île de Ré.

Budget avec le choix de la Rochelle:

- ✓ OFAJ : 1570 €
- ✓ Participation des familles : 200 €
- ✓ Don du FSE : 1300 €
- ✓ Coût total : 7074 €
- ✓ Echancier : paiement en 1 fois, 3 fois ou 5 fois.

Madame la Présidente remercie le FSE pour l'effort fait. Le don permet de diminuer la participation des familles.

M. Juillard demande si la participation de l'OFAJ a baissé, Mmes Dolci et Homo indiquent que la part est fixe.

Participation de l'OFAJ

Vote : POUR : 20 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Les membres du conseil d'administration acceptent la participation de l'OFAJ de 1570€.

Don du FSE

Vote : POUR : 20 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Les membres du conseil d'administration acceptent le don du FSE de 1300€.

Participation des familles

Vote : POUR : 20 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Les membres du conseil d'administration acceptent la participation des familles qui s'élève à 200 €.

Budget

Vote : POUR : 20 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Les membres du conseil d'administration approuvent le budget de l'échange franco-allemand

Echéancier

Vote : POUR : 20 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Les membres du conseil d'administration acceptent l'échéancier proposé.

2. Autorisation de recrutement des contrats de droit public :

L'établissement emploie 7.25 équivalent temps plein pour les assistants d'éducation.

Il y a eu une diminution à cette rentrée de 0,25 ETP.

M. Jourdain demande s'il y a eu des changements de personnels. Mme Margollé indique qu'il y a eu le départ d'un temps plein et d'un mi-temps. Un temps plein a été recruté.

M. Mansard demande s'il y a des CDI.

Mme Margollé indique qu'il y en a un et qu'il va peut-être y en avoir un autre.

M. Jourdain interroge sur la nature d'un CDI pour les assistants d'éducation.

Mme Margollé indique que le fait d'être en CDI ne veut pas dire être en CDI dans un établissement précis, et qu'il n'y a pas de système de mutation.

Mme Homo précise que c'est le chef d'établissement qui recrute.

M. Mansard demande s'ils ont droit à une formation.

Mme Margollé indique qu'il n'y a pas de plan académique de formation pour les AED, mais qu'ils peuvent intégrer certaines formations ; d'ailleurs cette année Mme Chartier va participer à la formation Phare.

M. Juillard demande si les effectifs sont en baisse. Mme Homo indique qu'ils sont stables.

M. Mansard rappelle que les locaux de Fontanes sont particuliers et que la surveillance peut être compliquée.

Pour l'année 2023/2024, la cheffe d'établissement est autorisée à recruter des assistants d'éducation pour les fonctions prévues à l'article 1 du décret 2003-084 à concurrence des dotations des services académiques et dans le respect de celles-ci (nombre de postes, nature des contrats, type de fonctions).

Vote : POUR :20 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

3. Nouveaux tarifs des commensaux et des demi-pensionnaires :

Augmentation de 0.30€ pour tous. Le Conseil Départemental n'avait pas augmenté les tarifs depuis plusieurs années. Les denrées ont augmenté.

M. Mansard indique que le fait d'appliquer la même augmentation pour toutes les tranches et non un pourcentage fragilise les familles les plus en difficultés.

Vote : POUR : 7 ABSTENTION : 13 CONTRE : 0

4. Convention de partenariat entre le collège Fontanes et IACS centre ville

Cette convention permet à l'animateur du centre socio culturel d'intervenir auprès des collégiens sur la thématique des jeux de société :

- Le mardi de 12h00 à 13h30.
- Inscriptions entre chaque période de vacances.
- Nombre d'élèves limité à 15

Mme la Présidente indique que plusieurs clubs vont être proposés (échecs, origami, club robotique...). Les parents vont en être informés.

Les parents d'élèves remercient les enseignants.

Vote : POUR : 20 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

5. Convention de partenariat dans le cadre du projet artistique : PANIQUE OLYMPIQUE

M. Morineau présente le projet. Participation à Panique olympique, projet chorégraphique de la compagnie Volubilis. Inscription de 37 élèves, de la 5^e à la 3^e. Chorégraphie de 500 personnes (enfants, adultes). 3 jours de répétition (2 à Noron, 1 place du Donjon). Représentation samedi 30/09. Elèves emmenés à des spectacles vendredi après-midi dans le cadre du PEAC.

De plus quand la flamme olympique sera à Bordeaux en mai 2024, la compagnie Volubilis va danser cette chorégraphie et les élèves seront invités à y participer.

Mme Dolci ajoute que deux classes ont été inscrites à « Ma classe aux Jeux » pour aller assister aux jeux paralympiques en septembre 2024. On saura dans l'année si les classes sont retenues.

Vote : POUR : 20 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

6. Echancier prélèvements des frais scolaires

09/11/2023 – 08/12/2023 – 09/01/2023 – 09/02/2024 – 08/03/2024 – 09/04/2024 – 07/05/2024 –
07/06/2024 – 09/07/2024

Vote : POUR : 20 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

B. Fonctionnement pédagogique et éducatif

1. Répartition des indemnités pour missions particulières

Les enseignants ont la possibilité d'accomplir, avec leur accord et pour répondre à des besoins spécifiques, des missions particulières au sein de leur établissement ou de l'académie.

La reconnaissance de l'exercice de ces missions se traduit par le versement d'une rémunération supplémentaire sous forme indemnitaire.

1 IMP = 1250 €

Dotation effective : 8.25

Coordination EPS	2	3 enseignants
Devoirs faits	0.25	CPE
RUPN	2.5	2 enseignants
Référent culture	0.75	1 enseignante
Coordination de cycle	1.25	5 enseignants
Coordination discipline	0.5	1 enseignant
EDD	1	3 enseignants, CPE

En attente :

- Décrochage : 1
- Chant choral : 1

Vote : POUR : 20 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h02.